

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS A L'ENTREE DE LA PLAGE DE BELLANGENET, DANS LA BANDE LITTORALE DES 100 METRES HORS ESPACE URBANISE

ENQUETE PUBLIQUE

30 mai 2022 – 16 juin 2022

I – RAPPORT D'ENQUETE

Michelle TANGUY,

Commissaire enquêteur

Table des matières

1 . OBJET DE L'ENQUETE ET CADRE REGLEMENTAIRE	2
2 . PRESENTATION DU PROJET	2
2.1 Site d'implantation	2
2.2 Le projet de sanitaires	3
3 . COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE	4
4 . ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	4
4.1 Phase préalable à l'ouverture de l'enquête.....	4
4.2 Phase d'enquête publique	6
4.3 Phase postérieur à la période d'enquête.....	6
5 . SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	6
5.1 Synthèse des observations	6
5.2 Questions du commissaire enquêteur	7
6 . PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE	7
ANNEXES	8
Annexe 1 : Arrêté municipal.....	9
Annexe 2 : Parution Presse	11
Annexe 3 : Sites d'affichage de l'avis d'enquête et certificat d'affichage.....	15
Annexe 4 : Captures écran site internet et page Facebook de la commune	17
Annexe 5 : Procès-verbal de synthèse	18
Annexe 6 : Mémoire en réponse.....	20

1 . OBJET DE L'ENQUETE ET CADRE REGLEMENTAIRE

L'enquête publique porte sur la réalisation de sanitaires publics à l'entrée de la plage de Bellangenet, dans la bande littorale des 100 mètres, hors espaces urbanisés.

Le code de l'urbanisme prévoit dans son article L121-16 que les constructions ou installations sont interdites en dehors des espaces urbanisés, sur une bande littorale de 100 mètres.

Des dérogations sont néanmoins prévues à l'article L121-17 du même code qui dispose que l'interdiction prévue à l'article L121-16 ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. La construction de sanitaires publics rentre dans le cadre de ces dérogations possibles. La réalisation des constructions, installations... mentionné à l'article L121-17 est soumise à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement.

La réalisation des sanitaires publics fait l'objet d'un permis de construire soumis à enquête publique au titre de l'article L121-17 du code de l'urbanisme

2 . PRESENTATION DU PROJET

(Les illustrations sont extraites du dossier d'enquête)

La commune de Clohars-Carnoët est titulaire du Label Pavillon Bleu depuis plus de 10 ans et à ce titre elle se doit d'accueillir les usagers des plages avec plus de confort, une prise en compte du handicap, un visuel amélioré et une sécurité sanitaire optimale. La rénovation des sanitaires publics des plages est au programme pour atteindre cet objectif.

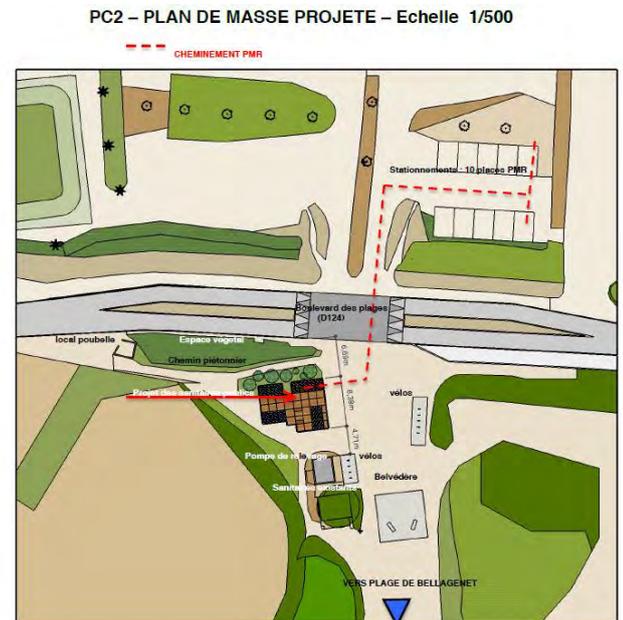
2.1 Site d'implantation

La plage de Bellangenet dispose d'un bloc sanitaire qui se trouve sur la parcelle AN 36 (domaine privé de la commune) située entre la plage et le boulevard des plages (RD 124). La parcelle est zonée en zone N au PLU de Clohars-Carnoët et est incluse en totalité dans la bande littorale des 100 mètres.



La localisation sur la plage du bloc sanitaire existant pose des problèmes d'accessibilité en raison de son ensablement régulier. Il est par ailleurs source potentielle de pollution de la plage (le débordement des eaux usées a déjà conduit à la fermeture de la plage).

La commune a en projet de réaliser toujours sur la même parcelle (AN36) un nouveau bloc sanitaire en entrée de plage, sur un secteur plus plan et plus éloigné permettant de réduire les risques évoqués ci-avant. Le maintien de son positionnement sur la parcelle AN36 entre la plage et le boulevard des plages (RD124) répond par ailleurs à des questions de sécurité : accès direct depuis la plage sans avoir besoin de traverser ce boulevard.

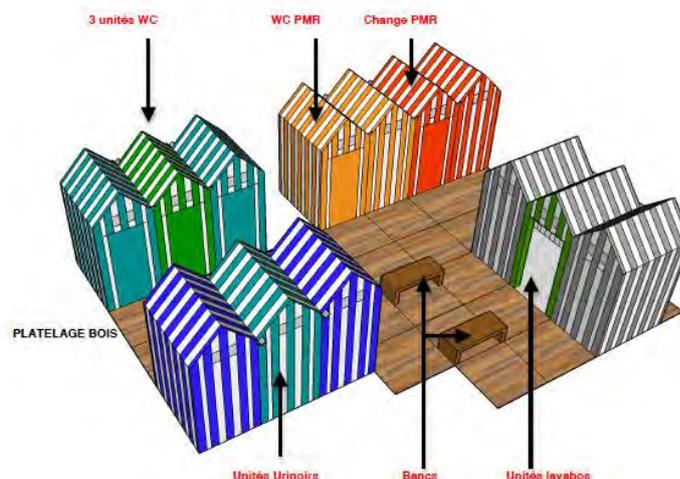


2.2 Le projet de sanitaires

Le projet de sanitaires est constitué de 4 îlots reprenant l'esthétique de cabines de bains colorées. Il comprend plusieurs unités :

- 3 unités de WC
- 1 unité PMR
- 1 unité vestiaire PMR (réponse au label Handicap de niveau 3) et change bébé
- 1 unité pour les lavabos
- 1 unité pour 4 urinoirs

Ces unités sont réparties autour d'une placette réalisée en platelage bois perméable.



L'eau pluviale s'écoule par un chéneau entre les unités associées et s'infiltré dans le sol.

Les cabines de bains sont structurellement indépendantes et constituées d'une ossature aluminium et d'un revêtement bois peint en extérieur. Le revêtement bois (façades et toitures) est composé de lames de bois de 20 cm de large, peinte de couleurs différentes pour un meilleur repère des unités.

Des lave-mains directement accessibles de l'extérieur sans points de contact seront également intégrés au bâtiment.

Le dimensionnement de ce nouveau blocs sanitaire est rendu nécessaire par l'importante fréquentation de la plage de Bellangenet (jusqu'à 2500 personnes).

Le bloc sanitaire actuel pourrait trouver une autre destination comme par exemple local de stockage pour les associations qui pratiquent des activités sportives sur la plage.

3 . COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comporte les pièces suivantes :

- 1 – Note de présentation
- 2 – Extraits du permis de construire
- 3 – Arrêté municipal

Un registre d'enquête côté et paraphé par mes soins.

Le dossier déposé sur le site internet de la commune comprend les mêmes pièces à l'exception du registre.

4 . ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4.1 Phase préalable à l'ouverture de l'enquête

➤ Désignation du commissaire enquêteur

A la demande de Monsieur le maire de Clohars-Carnoët, Monsieur le conseiller délégué du Tribunal Administratif de Rennes m'a désignée commissaire enquêteur par décision n°22000047/35 du 13 avril 2022.

➤ Arrêté municipal n°ARR2022-054 (annexe 1)

Les modalités pratiques d'organisation de l'enquête publique (période d'enquête, lieu de réception du public, nombre de permanences, information de la population...) ont été définies en concertation avec M. DUIGOU, adjoint à l'urbanisme à la mairie de Clohars-Carnoët. Ces modalités ont été reprises dans l'arrêté municipal n°ARR2022-054 du 11 mai 2022 :

- ✓ Enquête publique du 30 mai 2022 8h30 au 16 juin 2022 17h30 pour une durée de 18 jours
- ✓ Dossier consultable en mairie de Clohars-Carnoët aux jours et heures d'ouverture de la mairie en version papier et sur poste informatique, et sur le site internet de la mairie <http://ww.clohars-carnoët.fr/aménagements-travaux/sanitaires-de-bellangenet/>

- ✓ Permanence du commissaire enquêteur en mairie de Clohars-Carnoët le jeudi 16 juin 2022 de 13h30 à 17h30.
- ✓ Recueil des observations sur le registre d'enquête, par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Clohars-Carnoët et par mail à commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.bzh
- ✓ Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune.

➡ Réunion avec le maître d'ouvrage, visite du site et paraphe du dossier et du registre d'enquête

Le 28 avril 2022 j'ai rencontré en mairie de Clohars-Carnoët M. DUIGOU adjoint à l'urbanisme, M. ROSSIGNOL adjoint aux travaux et Mmes COADIC et DREANO LE LUHERN. Cette réunion avait pour objet de présenter le projet de construction de sanitaires et de valider les différents aspects de la procédure afférents à l'enquête.

Ce même jour, je me suis rendue sur le site projeté pour la construction des sanitaires. Cette visite m'a permis de visualiser le bloc sanitaire existant, de m'imprégner de l'environnement et des abords du site d'implantation des nouveaux sanitaires.

Le 16 mai 2022 j'ai visé les pièces du dossier et paraphé le registre d'enquête en mairie de Clohars-Carnoët et j'ai constaté l'affichage des avis d'enquête.

➡ Publicité de l'enquête

L'information du public concernant la tenue de l'enquête a été réalisée conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal prescrivant l'enquête publique.

L'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié dans deux journaux locaux, rubrique annonce légale, dans les délais réglementaires :

1^{er} avis : Ouest-France édition des 14-15 mai 2022 et Le Télégramme édition du 13 mai 2022

2^{ème} avis : éditions Ouest-France et Le Télégramme du 3 juin 2022

Les avis d'insertion sont joints en annexe (annexe 2).

L'affichage de l'avis d'enquête a été effectué dans les espaces publics suivants :

- mairie de Clohars-Carnoët
- panneau lumineux devant la mairie
- site des sanitaires de Bellangenet (panneau rigide à l'entrée de la plage)
- agence postale du Pouldu
- capitainerie du port du Pouldu et de Doëlan
- salle de sport + Balafenn
- salle des fêtes
- services techniques de Clohars-Carnoët

L'affichage de ces avis a été certifié par Mme LENA, brigadier-chef principale de police municipale. Des photos de ces affichages sont jointes en annexe (annexe 3).

L'enquête publique a par ailleurs été annoncée sur le site internet de la commune www.clohars-carnoet.fr et sur la page Facebook de la commune. Les captures d'écran de cette annonce sont jointes en annexe 4.

Les mesures prises démontrent que le public a été largement informé de la présente enquête.

4.2 Phase d'enquête publique

➤ Déroulement de l'enquête

L'enquête ouverte le lundi 30 mai 2022 à 8h30 et clôturée le jeudi 16 juin 2022 à 17h30, s'est déroulée e mairie de Clohars-Carnoët pendant 18 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête au format papier et le registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public en mairie de Clohars-Carnoët aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le dossier d'enquête était également consultable sur un ordinateur mis à disposition du public en mairie.

A l'issue de ma permanence du 16 juin, j'ai clos le registre d'enquête à 17h30.

➤ Bilan de l'enquête

Aucune personne ne s'est présentée lors de ma permanence le 16 juin 2022 de 13h30 à 17h30.

Une observation a été consignée sur le registre d'enquête le 13 juin 2022 et 1 mail daté du 7/06/2022 a été annexé au registre par mes soins lors de ma permanence.

L'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions matérielles. La salle mise à ma disposition était tout à fait adaptée à la tenue de ma permanence et la gestion de la fréquentation.

Bien que la commune ait multiplié les lieux d'affichage de l'avis d'enquête et usé de divers canaux d'information (presse papier, site internet et page Facebook de la commune), le public a montré très peu d'intérêt pour l'enquête.

4.3 Phase postérieur à la période d'enquête

➤ Communication du procès-verbal de synthèse de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique j'ai dressé procès-verbal de synthèse de l'enquête en application de l'article R123-18 du code de l'environnement. Ce procès verbal doit permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête et donner matière, s'il le désire, à produire un mémoire en réponse.

Ayant échangé avec M. DUIGOU (adjoint à l'urbanisme) et M. ROSSIGNOL (adjoint aux travaux) à l'issue de ma permanence du 16 juin, j'ai adressé le procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage par courrier électronique le 20 juin 2022 (annexe5).

➤ Réception du mémoire en réponse du maître d'ouvrage

La mairie de Clohars-Carnoët m'a adressé son mémoire en réponse par mail le 27 juin 2022 (annexe 6).

5 . SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

5.1 Synthèse des observations

Deux contributions ont été formulées dans le cadre de l'enquête publique. Elles sont reprises intégralement ci-après :

R 1 : Mme BECAM – observation inscrite sur le registre d'enquête

« Concernant l'ossature aluminium ne fait-elle l'objet que de la toiture ou toute la partie du bâtiment ? 20% de la population mondiale est allergique au nickel qui un des alliages de l'aluminium. Le remplacement d de l'aluminium est-il possible ? »

M1 : M. BRAQUET M – observation par mail

« Ca fait bientôt 15 ans que je viens au Pouldu l'été. Si j'avais les moyens j'y viendrais à demeure... Excellente idée les nouveaux sanitaires. Et remettre la douche sur la plage, le covid étant derrière nous. Très utile pour certains de se rincer des algues urticantes ou autres. »

Aucune proposition relative à l'aménagement des sanitaires n'est issue de l'enquête publique.

5.2 Questions du commissaire enquêteur

1 . Raccordement des sanitaires au réseau d'assainissement collectif

Il est indiqué en p.5 que le bloc sanitaire actuel est source potentiel de polluant de la plage. Dans quelle mesure les nouveaux sanitaires ne seront pas aussi source potentiel de pollution sachant qu'ils seront raccordés au même poste de refoulement.

2 . Disposez vous d'éléments sur le coût de la construction des toilettes. Le coût sera-t-il totalement à la charge de la collectivité ou la collectivité pourra-t-elle prétendre à des subventions ?

3 . Compte tenu de la localisation des toilettes actuelles sur la plage, l'option déconstruction a-t-elle été étudiée ?

6 . PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE

Les deux observations formulées à l'enquête publique et les trois questions que j'ai posées constituent le procès-verbal de synthèse transmis à la commune de Clohars-Carnoët (annexe 5).

Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage m'a été transmis le 27 juin 2022 (annexe 6). Dans ce mémoire, le maître d'ouvrage m'apporte des éléments en réponses aux deux observations et aux questions que j'ai posées.

Le 8 juillet 2022

Michelle TANGUY, commissaire enquêteur



ANNEXES

- Annexe 1 : arrêté municipal n°ARR2022-054 du 11 mai 2022 prescrivant l'enquête publique
- Annexe 2 : insertion presse
- Annexe 3 : affichage avis d'enquête et certificat d'affichage
- Annexe 4 : captures d'écran site internet et page facebook
- Annexe 5 : procès verbal de synthèse
- Annexe 6 : mémoire en réponse

Annexe 1 : arrêté municipal



Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le
ID : 029-212900310-20220511-ARR2022054-AU

ARRETE n° ARR2022-054

**Prescrivant l'enquête publique
relative à la construction de sanitaires publics à l'entrée de la plage de
Bellangenet (dérogation prévue par l'article L121-17 du code de
l'urbanisme dans la bande des 100 mètres)**

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-16 et L 121-17 (enquête obligatoire),

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-8

Vu l'ordonnance n°E22000047/35 en date du 13 avril 2022 de M. le conseiller délégué du Président du Tribunal Administratif de Rennes désignant Madame Michelle TANGUY en qualité de commissaire enquêtrice

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique comprenant notamment les pièces visées à l'article R123-8 du code de l'environnement et les pièces constitutives du dossier de la demande de permis de construire n°029.031.22.00019

ARRETE

Article 1 : Objet et dates de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative à la dérogation prévue par l'article L121-17 du code de l'urbanisme et portant sur la réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet, dans la bande littorale des 100 mètres, hors espace urbanisé, pour une durée de dix-huit jours, à compter du **lundi 30 mai 2022 et jusqu'au jeudi 16 juin 2022 inclus**.

Le projet consiste à remplacer les sanitaires existants sur le site de Bellangenet, qui ne sont plus adaptés, par de nouveaux sanitaires situés à l'entrée de la plage.

Le projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des sanitaires et le confort des usagers ainsi que de garantir la salubrité publique. L'emplacement du projet a été choisi pour permettre aux usagers de la plage, notamment aux enfants, d'accéder aux sanitaires publics en toute sécurité.

Au terme de l'enquête et de l'instruction du dossier de permis de construire des sanitaires, déposé en date du 18 mars 2022, celui-ci pourra être délivré par le maire de la Commune de Clohars-Carnoët.

Article 2 : Désignation de la commissaire enquêtrice

Madame Michelle TANGUY a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par ordonnance n°E22000047/35 du 13 avril 2022 de M. le conseiller délégué du Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 3 : Consultation du dossier

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront déposés à la mairie de Clohars-Carnoët pendant une durée de dix-huit jours, à compter du **lundi 30 mai 2022 et jusqu'au jeudi 16 juin 2022 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi de 8h30 à 12h30 ;
- les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- le samedi de 9h à 12h

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- A la mairie de Clohars-Carnoët 1 place du Général de Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le
ID : 029-212900310-20220511-ARR2022054-AU

- Sur le poste informatique mis à disposition des usagers à l'accueil de la mairie
- Sur le site internet de la commune de Clohars-Carnoët :
<http://www.clohars-carnoet.fr/amenagements-travaux/sanitaires-de-bellangenet/>

Article 4 : Recueil des observations du public et permanences de la commissaire enquêtrice

Le public pourra transmettre ses observations durant l'enquête :

- Sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Clohars-Carnoët, siège de l'enquête,
- par courrier à Madame la commissaire enquêtrice :

Madame Michelle TANGUY

Enquête publique Sanitaires de Bellangenet

Mairie – 1 Place du Général de Gaulle

29360 CLOHARS-CARNOËT

- par voie électronique à l'adresse mail suivante: commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.bzh

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site internet de la commune.

La commissaire enquêtrice recevra à la mairie de Clohars-Carnoët le :

- **Jeudi 16 juin 2022** de 13h30 à 17h30

Article 5 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui transmettra au maire le dossier de l'enquête avec le rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice

Copie du rapport et des conclusions seront adressées au président du Tribunal administratif ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Finistère.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune.

Article 7 : Mesure de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les journaux diffusés dans le Département du Finistère désignés ci-après :

- le Télégramme
- Ouest-France

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la Commune.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- Avant ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 8 : Notification

Copies du présent arrêté seront adressées à M. le Préfet du Finistère, à Madame la commissaire enquêtrice, à M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes.



Fait à Clohars-Carnoët,
Le 11 mai 2022,
Le Maire,
Jacques JULOUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Annexe 2 : Parution Presse

Vendredi 13 mai 2022

Le Télégramme | 23

ANNONCES OFFICIELLES - MINISTÈRE

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet

le mardi 21 juin 2022, à 14 h

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

devant le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Brest
quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway, 29200 Brest.

SELANI, LEXOMNIA, Christelle FLOCH, Marion GUILLO, avocats au barreau de Brest
105, rue de Saint, 29200 BREST, tél. 02 98 00 45 45, fax 02 98 80 10 11

Sur la poursuite de la Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS Rennes sous le numéro 893 500 227, intermédiaire en assurance immatriculée à l'Orias sous le numéro 35766 544, dont le siège social est situé 15, boulevard de la Bouterie, CS 20950, 35766 Saint-Gilles, le siège social est situé 15, boulevard de la Bouterie, CS 20950, mûlles en centre qualité audit siège, venant sur droits de la Banque Populaire de l'Ouest, consécutivement à la fusion juridique des 4 banques : Banque Populaire de l'Ouest, Banque Populaire Atlantique, Crédit Maritime Bretagne Normandie et Crédit Maritime Atlantique, à effet du 7 décembre 2017.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

COMMUNE DE PLOUVORN

14, rue Général-de-Francis

une propriété

composant :

Un local à usage de commerce et d'habitation ayant :

- un rez-de-chaussée : un magasin avec espace accueil et vente, petite réserve, salle réfrigérée, petit-déjeuner et accès à un espace de circulation desservant la partie privée et un grand couloir desservant la partie laboratoire comprenant toilettes, laboratoire, espace vestiaire, laboratoire, pâtisseries.

- depuis le laboratoire, on accède par une porte simple au garage.

- depuis le rez-de-chaussée, communiquant avec la partie laboratoire, une armoire à portes vitrées, communique avec :

- un premier étage, on accède à la partie privée : grand palier, cuisine, extension dominant accès à un premier hall, local technique, toilettes, quatre chambres, salon-séjour, toilettes, salle de bain.

- Au deuxième étage : première pièce avec pièce attenante, trois chambres, toilettes, grenier.

- une terrasse au quatre locaux.

- parking en surface.

- Le tout cadastré section AD n° 174 pour une contenance de 7 a 83 a.

- Le bien est actuellement inoccupé.

- La vente sera faite aux enchères publiques

sur LA MISE A PRIX DE : LOT UNIQUE 30 000 €

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des charges qui peut être consulté :

- Au cabinet d'avocats de la SELANI Lexomnia, avocat au barreau de Brest.

- Au greffe du Juge de l'exécution au palais de Justice de Brest.

- L'avocat se fera remettre une caution bancaire irrevocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix.

- Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Brest.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet

Par arrêté n° AR83022-054 en date du 11 mai 2022, le maire de Clohars-Carnoet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet.

A cet effet, Mme Michelle Tanguy a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie, 1, place Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoet, du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 juin 2022 inclus, aux jours et heures habituels de bureau, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jacques JULOUX

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées en date à Cozzon du 6 mai 2022, il a été constitué une société en participation, sous le nom de :

Démonstration - LA CAVA DI GIO, Objet : la restauration sur place ou à emporter de l'activité de traiteur, l'épicerie fine et la vente de boissons alcoolisées, notamment les vins, apéritifs et liqueurs, la vente de vêtements, de cadeaux et de souvenirs.

Siège social : 2, rue Dimanda, 29160 Cozzon, Capital social : 2 000 € (rapports en numéraire). Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS, Gérance : Mme Quimperlé, 1, place de la République, 29160 Cozzon, est nommée gérante pour une durée de 99 ans, démissionnant l'occurrence au RCS, Gérance : Mme Quimperlé, 1, place de la République, 29160 Cozzon, est nommée gérante pour une durée de 99 ans, démissionnant l'occurrence au RCS et des sociétés de Quimper. Pour avis, la gérante.

Vie des sociétés - Formalités diverses

MODIFICATIONS STATUTAIRES

GUÉRIN CARRELAGÉ

SARL au capital de 10 500 €

Siège social : 15, route de Livré, 53400 ATHÉE

RCS LAYVAL 530 584 697

LAGÉ du 15/2/2022 et le procès-verbal de la gérance du 13/4/2022 ont décidé :

- de transférer le siège social du 15, route de Livré, 53400 Athée au leur Vras, 29610 Rouffignac à compter du 15/2/2022 et de modifier, en conséquence l'article 4 des statuts de la société, immatriculée au RCS sous le n° 530 646 697 RCS Layval Rnal Ddjet

- de modifier le statut de la société, immatriculée au RCS sous le n° 530 646 697 RCS Layval Rnal Ddjet, en Valdepiet, demeurant 1 bis, lotissement du Préauré, 53400 Athée ;

- de réduire le capital social d'une somme de 3 500 €, pour être ramené de 10 500 € à 7 000 € par rachat et annulation de 350 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Annexe mention : "Le capital social est fixé à dix mille cinq cents euros (10 500 €)".

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à sept mille euros (7 000 €)".

- d'étendre l'objet social à l'activité de location de gîte et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Vie des sociétés - Jugements tribunaux

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST

Par jugement en date du 9 mai 2022, le tribunal judiciaire de Brest a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte à l'égard de l'ENTREPRISE TANGOFF, représentée par M. Remy Triboulet, Restangoff, 29246 Poulliveau.

Le gérant

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST

Par jugement en date du 9 mai 2022, le tribunal judiciaire de Brest a prononcé la clôture pour extinction du passif de la procédure ouverte à l'égard de la SOCIÉTÉ KERRICLET 1, domiciliée chez Mme Fica le Elcor, 5 rue l'annony, 75014 Paris.

Enquêtes publiques

AVIS DE CONSTITUTION

OF
16/15 mai 2022

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'Art 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgales.fr.

Marchés publics Procédure formalisée



Entretien des parties communes de La Rance

APPEL D'OFFRES OUVERT

La Rance lance une consultation pour le marché d'entretien des parties communes de son patrimoine.

Le dossier de consultation est disponible sur <http://www.marchés-securisés.fr> et chez Duplitech à Saint-Malo

Date limite de remise des offres : mardi 14 juin 2022, 12 h 00.

Avis administratifs

Commune de CLOHARS-CARNOËT
Réalisation de sanitaires à l'entrée
de la plage de Bellangenet

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° ARR2022-054 en date du 11 mai 2022, le maire de Clohars-Carnoët a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la réalisation des sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet. À cet effet, Mme Michelle Tanguy a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, du lundi 30 mai 2022 au jeudi 16 juin 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 ; les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00).

Mme la Commissaire enquêteur recevra en mairie le :
- jeudi 16 juin 2022 de 13 h 30 à 17 h 30. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées et consultables à l'accueil de la mairie, en version papier et sur un poste informatique. Le dossier sera également consultable sur le site internet : <http://www.clohars-carnoet.fr/amenagements-travaux/sanitaires-de-bellangenet/>

Les observations sur le projet de réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par courrier en mairie à l'attention de la commissaire enquêteur : Mme Michelle Tanguy, enquête publique sanitaires de Bellangenet, mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, ou par mail à l'adresse : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.bzh

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

Vie des sociétés

CKS'SANTÉ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 311, Creisquer Traon Elom
29470 LOPERHET
909 273 476 RCS Brest

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10 mai 2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de formation continue pour adultes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

RECTIFICATIF

à l'insertion parue dans Ouest France du 11 avril 2022, concernant la société CFA DISTRIBUTION, 3, Kerangoff, 29450 Sizun

Concernant la cession par la SARL Comptoir de la Fermeture Automatique à la SARL CFA Distribution reçue par acte authentique du 7 avril 2022 à Hennebont :

Il a été écrit : a cédé à CFA Distribution, SARL au capital de 14 000 euros sise 3, Kerangoff, 29450 Sizun, immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Brest sous le numéro 910 750 389 moyennant le prix de 60 000 euros, son fonds de commerce de achat, revente, négoce de matériels électriques, fermetures automatiques exploité 3, Kerangoff, 29450 Sizun.

Il fallait lire : a cédé à CFA Distribution, SARL au capital de 14 000 euros sise 3, Kerangoff, 29450 Sizun, immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Brest sous le numéro 910 750 389 moyennant le prix de 60 000 euros, le fonds de commerce sans droit au bail de achat, revente, négoce de matériels électriques, fermetures automatiques situé à Gestal (56630), 5, La Kerdy.

Le reste de l'annonce est inchangé.

Découvrez les nouveautés des Éditions OUEST-FRANCE

Adjudications immobilières

Avocats DU DU PONANT Me Julie FAGE

9, rue Alain Fournier - BP 11058 - 29210 BREST cedex 1
Tél. 02 98 44 33 53

SELARL ALEMA AVOCATS Représentée par Me Alain COROLLER-BEQUET Avocat au barreau de QUIMPER - 8, rue Vis - 29000 QUIMPER

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par devant Mme le Juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Quimper, 48 A, quai de l'Odé, 29000 Quimper.

Le mercredi 15 juin 2022 à 11 h 00

En la commune de DOUARNENEZ (29100)

33, rue Eugène-Lucas (département du Finistère)

1°) Dans un ensemble immobilier cadastré section BE numéro 110 pour une contenance de 0 à 71 ca, les biens et droits immobiliers suivants :

Lot numéro deux (2) : au sous-sol ; une cave côté Sud.

Et les 7/100es des parties communes.

Lot numéro quatre (4) : au rez-de-chaussée ; une pièce côté Sud.

Et les 11/100es des parties communes.

Lot numéro six (6) : au premier étage ; une salle avec WC.

Et les 5/100es des parties communes.

Lot numéro sept (7) : au premier étage ; une pièce côté Sud.

Et les 10/100es des parties communes.

Lot numéro dix (10) : au deuxième étage ; une pièce côté Sud.

Et les 10/100es des parties communes.

Lot numéro douze (12) : la moitié du grenier côté Sud.

Et les 7/100es des parties communes.

2°) A l'égard de cet immeuble : les parcelles.

Cadastrées :

- section BE numéro 108 pour une contenance de 1 a 30 ca.

- section BE numéro 109 pour une contenance de 0 a 07 ca.

La bien saisi depuis la rue est composé de la partie droite de l'immeuble courant jusqu'au garage accessible depuis l'Impasse Jean Quéré.

Il comprend :

1°) APPARTEMENT AU REZ-DE-CHAUSSÉE DROIT

Une pièce de vie sur une cuisine ouverte, une salle d'eau, une chambre.

Jardin composé d'un rectangle de gazon avec un encadrement béton.

Cave composée de trois parties.

Superficie de 40 m².

Cet ensemble est loué suivant bail conclu le 19 novembre 2018 moyennant un loyer mensuel de 360 euros.

2°) APPARTEMENT AU 1ER ÉTAGE À GAUCHE

Une pièce de vie avec une cuisine ouverte, une salle d'eau ; une chambre.

Libre d'occupation.

Superficie de 41 m².

DPE vierge.

3°) APPARTEMENT AU 2E ÉTAGE À GAUCHE

Une pièce de vie avec une cuisine ouverte, une salle d'eau ; une chambre.

Libre d'occupation.

Superficie de 37 m².

DPE vierge.

4°) UN GRENIER (Libre d'occupation)

5°) UN GARAGE DONNANT SUR L'ARRIÈRE DE L'IMMEUBLE PRÉSENTANT DEUX ACCÈS

L'un par le jardin et l'autre par la rue (Loué suivant bail conclu le 16 août 2010 pour un loyer mensuel de 55 euros).

La visite aura lieu sur place le vendredi 3 juin 2022 à 10 h 00 en présence de la Salarf ActJuris, huissiers de justice à Brest.

Mise à prix : 70 000 euros

Enchères de 200 euros uniquement par ministère d'avocat au barreau de Quimper.

Frais en sus à la charge de l'adjudicataire.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Quimper,

- ou au cabinet Avocats du Ponant (pour informations sauf mercredi après-midi au 02 98 44 33 53).

Brest le 25 avril 2022

Pour avis simplifié.

Logement - travaux

Aménager ses combles requiert des précautions

Un propriétaire de pavillon avait décidé d'agrandir sa maison en aménageant les combles. Il avait créé une fenêtre de toit, modifié les contrefiches, c'est-à-dire les barres obliques de la charpente, cloué des plaques sur les poutres au sol pour créer un plancher, et aménagé des chambres d'enfants. Mais l'ajout de poids à l'étage avait créé un affaissement du tout, rendant la maison inhabitable. Il existait donc des "maifaçons" qui compromettaient la solidité, rendant la maison "impropre à l'usage".

Ce bricoleur, qui n'avait pas souscrit d'assurance spéciale, a dû

Vendredi 3 juin 2022

Avis administratifs

AVIS

Analyse des résultats de l'application du SCOt de la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

Par délibération n° 2022_05_07 du 12 mai 2022, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a pris acte de l'analyse des résultats de l'application du SCOt de la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et a approuvé, au vu de cette analyse, son maintien en vigueur dans l'attente de l'approbation du SCOt du Pays de Brest en révision.

Cette délibération est affichée pendant un mois au siège du Pôle métropolitain du Pays de Brest et dans les mairies des communes membres concernées à compter du 25 mai 2022.

L'analyse des résultats de l'application du SCOt est disponible sur le site internet du pôle métropolitain : www.pays-de-brest.fr

Enquêtes publiques

COMMUNE DE GUICLAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 17 mai 2022, le maire de la commune de Guiclan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue de l'aliénation du domaine public dans les villages du Ponthou, de Kergoat, Kermat, Mezavel, Kersaint-Gilly, Kerlann, Kerrouguy, Locmenven, Kermorvan, Radennec, rue de Moudennou, Kerallies, route de Trévilis.

À cet effet, Mme Catherine Desbordes a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de Guiclan, place de l'Église, 29410 Guiclan, du lundi 20 juin 2022 au mercredi 6 juillet 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune : www.guiclan.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit ou par voie électronique à Mme le Commissaire enquêteur, mairie de Guiclan, place de l'Église ou mairie@guiclan.bzh

Mme le Commissaire enquêteur accueillera le public en mairie le lundi 20 juin, de 9 h à 12 h et le mercredi 6 juillet, de 14 h à 17 h.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public à la mairie de Guiclan, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet

Par arrêté n° ARR2022-054 en date du 11 mai 2022, le maire de Clohars-Carnoët a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet.

À cet effet, Mme Michelle Tanguy a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie, 1, place Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, du lundi 30 mai 2022 au jeudi 16 juin 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, de 8 h 30 à 12 h 30 ; les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h).

Mme la Commissaire enquêteur recevra en mairie le jeudi 16 juin 2022 de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées et consultables à l'accueil de la mairie, en version papier et sur un poste informatique.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : <http://www.clohars-carnoet.fr/amenagements-travaux-sanitaires-de-bellangenet/>

Les observations sur le projet de réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles pourront également être adressées par courrier en mairie à l'attention de la commissaire enquêteur : Mme Michelle Tanguy, enquête publique sanitaires de Bellangenet, mairie, 1, place Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, ou par mail à l'adresse : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.bzh

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le maire, Jacques JULOUX

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/5/2022, il a été constitué la SAS ci-après. Dénomination : **SAS MB FORMATION ET COACHING**. Capital social : 1 000 €. Date de démarrage : 1/6/2022. Apports : en numéraire pour 1 000 €. Durée : 99 ans. Objet : formation professionnelle dans le domaine de la psychopédagogie, des ressources humaines et du coaching ; activité de coaching dans le monde de l'entreprise et du particulier. Siège social : 3, rue de la Villeneuve, 29600 Morlaix. Présidents : Marie Brissaud, demeurant 3, rue de la Villeneuve, 29600 Morlaix. Agrément : les cessions d'actions à des non-actionnaires sont soumises à l'agrément des actionnaires. La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Brest.

Loi PACTE
Nouvelle tarification des annonces légales et judiciaires*

1^{er} janvier 2022
Publiez au meilleur coût dans les supports habituels de votre choix.

Baisse des tarifs 2021 - Forfaitisation élargie
Tarif au caractère

regions-annonceslegales.com
Distribution de la publicité légale
Simple - Sécurisée - Rapide

Vie des sociétés - Formalités diverses

MODIFICATION

EARL CADIOU
Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital social de 98 450 €
Siège social : Keravel, 29640 SCRIGNAC - RCS BREST 750 484 586

D'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date à Scrignac du 1^{er} mai 2022, il résulte ce qui suit : le capital social est fixé à un nouveau montant de 101 450 €.

Pour avis

Vie des sociétés - Autres

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR AMIABLE

SCI MONGE IMMOBILIER
En liquidation amiable au capital de 250 000 €
13, rue Branda, 29200 BREST - RCS D 507 997 666

Par jugement rendu le 7 avril 2022, le tribunal judiciaire de Brest a ordonné la dissolution de la SCI Monge Immobilier et sa mise en liquidation amiable à compter du 7 avril 2022.

Ce même jugement a désigné la SELARL EP & Associés, 9, rue Neptune, CS 71937, 29219 Brest cedex 1, représentée par M^r Jordy Paganini en qualité de liquidateur amiable.

Toutes correspondances et actes sont à adresser désormais 9, rue Neptune, CS 71937, 29219 Brest cedex 1.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable de la SCI Monge Immobilier précitée sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Brest.

Pour avis

CONVOCATION À ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOUPHINE
Société coopérative agricole à capital variable en liquidation
71, rue Saint-Michel, 29190 BRASPARTS - RCS QUIMPER 442 877 098
Agrément n° 10175

L'assemblée générale ordinaire, réunie sur première convocation le 6 juin 2022, n'ayant pu délibérer faute de quorum, les sociétaires de la coopérative Douphine, sont à nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire **vendredi 17 juin 2022, à 9 h**, au siège de la coopérative, 71, rue Saint-Michel, 29190 Brasparts, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour :

- Rapport des liquidateurs sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et clôturé le 31 décembre 2021 ;
- Rapport des liquidateurs sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation des rapports, opérations, comptes et bilan et, quitus aux liquidateurs et commissaire aux comptes ;
- Conventions réglementées ;
- Constatation des mouvements de capital social ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation ;
- Constatation de la clôture de la liquidation ;
- Remboursement de l'avance financière consentie aux associés coopérateurs par compensation avec le capital social libéré ;
- Denonciation de l'actif net sur le capital social conformément aux statuts ;
- Quitus aux liquidateurs et décharge de leurs mandats ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les comptes annuels, les rapports des liquidateurs et du commissaire aux comptes et les résolutions proposées peuvent être consultés par les sociétaires au siège de la coopérative à partir du quinzième jour qui précède l'assemblée générale.

Les liquidateurs

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES

ARCOLIB
Organisme de gestion agréé
Siège :
8, place du Colombier, BP 40415
35004 RENNES cedex

**CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
Administration Fiscale sous le
210350.

Adhérents, les Membres Correspondants et les Membres Fondateurs de l'Association Arcolib, dont le siège se situe place du Colombier à Rennes (35000), et convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le vendredi 24 juin 2022 à 14 h 30, à l'hôtel Océania, 17, rue de Poëriaud à Quimper (29000), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 4.1 - objet, modification de l'article 14.2 - pouvoirs Conseil d'administration, questions diverses.

Cette convocation ne s'adresse qu'aux professionnels dont l'adhésion à Arcolib est effective au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration.

ARCOLIB
Organisme de gestion agréé
Siège :
8, place du Colombier, BP 40415
35004 RENNES cedex

**CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE**

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
Administration Fiscale sous le
210350.

Adhérents, les Membres Correspondants et les Membres Fondateurs de l'Association Arcolib, dont le siège se situe place du Colombier à Rennes (35000), et convoqués en Assemblée Générale ordinaire le vendredi 24 juin 2022 à 14 h 00, à l'hôtel Océania, 17, rue de Poëriaud à Quimper (29000), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, rapport du commissaire aux comptes l'exercice clos au 31 décembre 2021, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, affectation du résultat, questions diverses.

Cette convocation ne s'adresse qu'aux professionnels dont l'adhésion à Arcolib est effective au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration.

Avis administratifs

Commune de GUICLAN

**AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 17 mai 2022, le maire de la commune de Guiclan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue de l'allégation du domaine public dans les villages du Ponthou, de Kergoat, Kermat, Mezavel, Kersaint Gilly, Keriann, Kergouay, Locmenven, Kermorvan, Radennec, Rus de Moudenou, Keralles, Route de Trévlis.

À cet effet, Mme Catherine Desbordes a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie de Guiclan, place de l'Église, 29410 Guiclan du lundi 20 juin 2022 au mercredi 6 juillet 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.guiclan.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit ou par voie électronique à Mme le Commissaire enquêteur, mairie de Guiclan, place de l'Église ou mairie@guiclan.bzh

Mme le Commissaire enquêteur accueillera le public en mairie :

- le lundi 20 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- et le mercredi 6 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public à la mairie de Guiclan, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Commune de Clohars-Carnoët
**Enquête publique portant
sur la réalisation de sanitaires
à l'entrée de la plage
de Bellangenet**

**RAPPEL D'AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n° ARR2022-054 en date du 11 mai 2022, le maire de Clohars-Carnoët a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet.

À cet effet, Mme Michelle Tanguy a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, du lundi 30 mai 2022 au jeudi 16 juin 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 ; les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; et le samedi de 9 h à 12 h).

Mme la Commissaire enquêteur recevra en mairie le jeudi 16 juin 2022 de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont déposées et consultables à l'accueil de la mairie, en version papier et sur un poste informatique. Le dossier est également consultable sur le site internet : <http://www.clohars-carnoet.fr/amenagements-travaux-sanitaires-de-bellangenet/>

Les observations sur le projet de réalisation de sanitaires à l'entrée de la plage de Bellangenet peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par courrier en mairie à l'attention de la commissaire enquêteur : Mme Michelle Tanguy, enquête publique sanitaires de Bellangenet, mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, ou par mail à l'adresse : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.bzh

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

**Electricité
Éclairage public**

Application des articles R.2123-1 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

1. de la commande publique, 24, rue Jex 02, tél. +33 2 98 33 54 11, 3 2.98.33.54.15,

st.fr,
megalisis.bretagne.bzh
liste d'autres pouvoirs adjudicateurs, le droit public, administrations publiques.

les Marchés) : 71356100,
le - Code NUTS : FRH02
la plus avantageuse appréciée en leur connotation :

le chasse-maree
LA REVUE DU MONDE MARITIME

6 Numéros par an pour
5,80 €
PAR MOIS*

**TOUS LES DEUX MOIS
SUR 132 PAGES
LE MEILLEUR DU MONDE MARITIME**

**EXCLUSIVITÉ ABONNÉS
327 NUMÉROS, 2600 ARTICLES ;
40 ANS DE REVUE
DISPONIBLES EN LIGNE**

ABONNEZ-VOUS
sur chasse-maree.com ou par courrier

RETENEZ CE BULLETIN OU SA COPIE AVEC VOTRE RÉGLEMENT

Annexe 3 : sites d'affichage de l'avis d'enquête et certificat d'affichage



Balafenn



Capitainerie Doëlan



Capitainerie Pouldu



Plage de Bellangenet



Mairie



Poste du Pouldu



Salle de sports



Salle des fêtes



Services techniques



Panneau d'affichage lumineux



Le 16/05/2022

Ti-kêr Kloar-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan

ATTESTATION D’AFFICHAGE D’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Police municipale

Tél : 02.98.71.53.90

Fax : 02.98.71.59.83

police.municipale@clohars-carnoet.bzh

01/AA/2022

Nous Soussigné Laurent LENA, Brigadier chef principal de Police Municipale de la commune de Clohars-Carnoët, dûment assermenté par le tribunal d’Instance de Quimperlé.

Avons constaté, ce jour lundi 16 mai 2022, l’affichage au public de l’Avis d’enquête publique relative à Construction de sanitaires publics à l’entrée de la plage de Bellangenet. Enquête publique se déroulant du lundi 30 mai 2022 au jeudi 16 juin 2022.

L’affichage a été réalisé par les services techniques dans les espaces publics suivants :

- Site des sanitaires de Bellangenet (panneau rigide à l’entrée de la plage)
- Agence postale du Pouldu
- capitainerie du port du Pouldu et de Doëlan
- salle de sport + Balafenn
- salle des fêtes
- mairie
- Services Techniques de Clohars-Carnoët

Cet affichage perdurera le temps de l’enquête publique.

Le Brigadier chef principale de police municipale
Laurent LENA



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr

Annexe 4 : captures écran site internet et page Facebook de la commune



Annexe 5 : procès-verbal de synthèse

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A la demande de la commune de Clohars-Carnoët, il a été procédé à une enquête publique portant sur la construction de sanitaires publics à l'entrée de la plage de Bellangenet, dans la bande littorale des 100 m (dérogation au titre de l'article L121-27 du code de l'urbanisme)

L'enquête s'est déroulée du 30 mai 2022 au 16 juin 2022 inclus dans les conditions définies par l'arrêté municipal n° ARR2022-054 du 11 mai 2022.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant 18 jours consécutifs en mairie de Clohars-Carnoët. Le dossier était également consultable sur un poste informatique en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie <http://www.clohars-carnoët.fr/aménagements-travaux/sanitaires-de-bellangenet/>

En application de l'article 4 de l'arrêté municipal, je me suis tenue à la disposition du public en mairie le 16 juin 2022 de 13h30 à 17h30. Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.

Les observations du public

Une observation a été formulée sur le registre d'enquête et un mail a été transmis. Les deux observations sont intégralement reprises ci-après

Mme BECAM – observation inscrite sur le registre d'enquête

« Concernant l'ossature aluminium ne fait-elle l'objet que de la toiture ou toute la partie du bâtiment ? 20% de la population mondiale est allergique au nickel qui un des alliages de l'aluminium. Le remplacement d de l'aluminium est-il possible ? »

M. BRAQUET M – observation par mail

« Ca fait bientôt 15 ans que je viens au Pouldu l'été. Si j'avais les moyens j'y viendrais à demeure... Excellente idée les nouveaux sanitaires. Et remettre la douche sur la plage, le covid étant derrière nous. Très utile pour certains de se rincer des algues urticantes ou autres. »

Vous avez la possibilité d'apporter tout élément que vous souhaitez porter à ma connaissance en réponse directe aux contributions apportées par le public

Mes questions

L'étude du dossier appelle de ma part les questions suivantes :

1 . Raccordement des sanitaires au réseau d'assainissement collectif

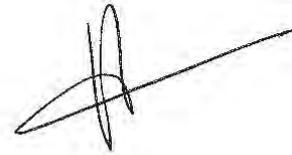
Il est indiqué en p.5 que le bloc sanitaire actuel est source potentiel de polluant de la plage. Dans quelle mesure les nouveaux sanitaires ne seront pas aussi source potentiel de pollution sachant qu'ils seront raccordés au même poste de refoulement.

- 2 . Disposez vous d'éléments sur le coût de la construction des toilettes. Le coût sera-t-il totalement à la charge de la collectivité ou la collectivité pourra-t-elle prétendre à des subventions ?
- 3 . Compte tenu de la localisation des toilettes actuelles sur la plage, l'option déconstruction a-t-elle été étudiée ?

A l'issue de ma permanence du 16 juin 2022, j'ai échangé avec l'adjoint à l'urbanisme et l'adjoint aux travaux sur les observations du public et je leur ai fait part de mes questionnements. A l'issue de cette rencontre nous avons convenu d'une transmission par mail du présent procès-verbal.

Procès-verbal transmis par mail le 20/06/2022

Michelle TANGUY,
Commissaire enquêteur



Annexe 6 : Mémoire en réponse

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A la demande de la commune de Clohars-Carnoët, il a été procédé à une enquête publique portant sur la construction de sanitaires publics à l'entrée de la plage de Bellangenet, dans la bande littorale des 100 m (dérogation au titre de l'article L121-27 du code de l'urbanisme)

L'enquête s'est déroulée du 30 mai 2022 au 16 juin 2022 inclus dans les conditions définies par l'arrêté municipal n° ARR2022-054 du 11 mai 2022.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant 18 jours consécutifs en mairie de Clohars-Carnoët. Le dossier était également consultable sur un poste informatique en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie <http://www.clohars-carnoët.fr/aménagements-travaux/sanitaires-de-bellangenet/>

En application de l'article 4 de l'arrêté municipal, je me suis tenue à la disposition du public en mairie le 16 juin 2022 de 13h30 à 17h30. Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.

Les observations du public

Une observation a été formulée sur le registre d'enquête et un mail a été transmis. Les deux observations sont intégralement reprises ci-après

Mme BECAM – observation inscrite sur le registre d'enquête

« Concernant l'ossature aluminium, ne fait-elle l'objet que de la toiture ou toute la partie du bâtiment ? 20% de la population mondiale est allergique au nickel qui un des alliages de l'aluminium. Le remplacement d de l'aluminium est-il possible ? »

Réponse de la commune : le choix du matériau concernant l'ossature n'est pas définitif. Pour autant elle ne sera pas apparente mais recouverte à l'intérieur d'un matériau facilement nettoyable pour des questions d'hygiène et à l'extérieur d'un matériau suffisamment solide pour résister aux intempéries.

M. BRAQUET M – observation par mail

« Ca fait bientôt 15 ans que je viens au Pouldu l'été. Si j'avais les moyens j'y viendrais à demeure... Excellente idée les nouveaux sanitaires. Et remettre la douche sur la plage, le covid étant derrière nous. Très utile pour certains de se rincer des algues urticantes ou autres. »

Réponse de la commune : la suppression des douches fait écho à une demande de maîtrise de la consommation d'eau (notamment dans le cadre du Pavillon Bleu), d'autant plus d'actualité que nous sommes déjà en période de sécheresse.

Vous avez la possibilité d'apporter tout élément que vous souhaitez porter à ma connaissance en réponse directe aux contributions apportées par le public

Mes questions

L'étude du dossier appelle de ma part les questions suivantes :

1 . Raccordement des sanitaires au réseau d'assainissement collectif

Il est indiqué en p.5 que le bloc sanitaire actuel est source potentiel de pollution de la plage. Dans quelle mesure les nouveaux sanitaires ne seront pas aussi source potentiel de pollution sachant qu'ils seront raccordés au même poste de refoulement.

Réponse de la commune : Le positionnement des nouveaux sanitaires en contre-haut des actuels ne conduiront pas, en cas de dysfonctionnement, à un débordement sur la plage mais plutôt sur la route. Par ailleurs, ces travaux vont s'accompagner d'un déplacement du poste de relèvement de l'autre côté de la route, ce qui améliorera également la situation.

2 . Disposez vous d'éléments sur le coût de la construction des toilettes. Le coût sera-t-il totalement à la charge de la collectivité ou la collectivité pourra-t-elle prétendre à des subventions ?

Réponse de la commune : Il est très difficile d'estimer le montant des travaux du fait de la particularité du principe de construction et de la conjoncture. En Mars 2021, nous avons un chiffrage pour un projet quelque peu différent à 155 000 € TTC (démolition de l'existant et maîtrise d'œuvre inclus). Un dossier de subvention a été déposé pour une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR mais le dossier n'a pas été retenu. Le coût sera donc totalement à charge de la collectivité

3 . Compte tenu de la localisation des toilettes actuelles sur la plage, l'option déconstruction a-t-elle été étudiée ?

Réponse de la commune : La déconstruction a été chiffrée à 10 000 € TTC. La réflexion nous conduit également à envisager de détruire l'intérieur mais de conserver le bâti pour créer un local de stockage qui manque pour organiser les activités sportives estivales.

A l'issue de ma permanence du 16 juin 2022, j'ai échangé avec l'adjoint à l'urbanisme et l'adjoint aux travaux sur les observations du public et je leur ai fait part de mes questionnements. A l'issue de cette rencontre nous avons convenu d'une transmission par mail du présent procès-verbal.

Procès-verbal transmis par mail le 20/06/2022